

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE

Présenté par Monsieur William BOIRON, Secrétaire

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis Chasseurs,

Il m'appartient de vous présenter, une nouvelle fois, le compte rendu de l'activité de votre Fédération pour la saison cynégétique 2018/2019.

Dans un premier temps, les vœux présentés par l'Amicale des ACCA et AICA de la Vienne, adoptés lors de la dernière Assemblée Générale, ont été transmis à Madame la Préfète de la Vienne. Je rappelle que l'Assemblée Générale s'était prononcée en faveur de :

- « La suppression des bons de transport pour la venaison ». Pour répondre à cette forte demande de l'Assemblée Générale (9 304 voix pour et 672 contre), votre Fédération a proposé à Mme La Préfète une modification de l'arrêté d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2019/2020 prenant en compte ces nouvelles dispositions. Cette demande a été acceptée. La réglementation en vigueur en Vienne concernant le transport de la venaison est donc identique à la réglementation générale définie par le Code de l'Environnement.

- « Lorsqu'une battue administrative est déclenchée sur une commune, il faut que les territoires de chasse soient prévenus à l'avance du jour et de l'heure ». Cette demande, approuvée majoritairement par les chasseurs du département par 9 838 voix pour et 198 voix lors de la dernière Assemblée Générale, a été relayée par votre Fédération lors de la CDCFS en juin 2019, afin que les lieutenants de louveterie la prennent en compte.

Je tiens à rappeler que les vœux déposés à la Fédération, conformément aux règles statutaires, sont soumis au vote en Assemblée Générale. Ceux qui sont adoptés font l'objet d'une étude préalable avec leurs auteurs et sont transmis à l'administration. En effet, pour être applicables, ils doivent être soumis à l'avis de la CDCFS. Il revient ensuite au Préfet de prendre la décision de mise en œuvre.

Je me permets également d'attirer l'attention des différents responsables d'associations spécialisées sur les modifications statutaires dont a fait l'objet la Fédération en 2018 car les règles encadrant le dépôt et l'étude des vœux ou questions par l'Assemblée Générale ont été revues. En effet, depuis l'adoption de ces nouveaux statuts, notamment l'article 11, la possibilité des questions est maintenue mais désormais le Conseil d'Administration est souverain pour juger de l'opportunité de soumettre au vote de l'Assemblée Générale une question posée par des adhérents quel qu'en soit l'objet.

La dernière Assemblée Générale s'est également prononcée en faveur de la cooptation de deux nouveaux Administrateurs : Messieurs René DULOUT, représentant les ACCA et AICA du massif n° 8 et Alain SAVY, représentant les chasses privées des massifs 1, 2 et 3.

Lors de cette Assemblée Générale, une modification du nouveau règlement intérieur de la Fédération a été adoptée. Elle concerne la possibilité de mise en œuvre du vote par correspondance.

Le Conseil d'Administration de votre Fédération s'est réuni à sept reprises durant la saison 2018/2019, réunions au cours desquelles un certain nombre de décisions ont été prises. Ces décisions concernent notamment :

- La préparation de la saison de chasse 2019. Dans ce cadre, votre Fédération a formulé des propositions de dates d'ouvertures et de fermetures à Mme la Préfète qui ont été analysées lors de la CDCFS dédiée. Votre Fédération a également proposé la reconduction des plans de gestion pour

le lièvre, la perdrix, le faisan et le sanglier. Pour ce dernier, il a été fait référence à la modification des règles afférentes à la gestion de la venaison,

- L'harmonisation des méthodes de comptages pour l'espèce lièvre. La méthode sélectionnée par votre Fédération, sous l'impulsion de la commission petit gibier, est celle des IK tronçons. Cette méthode est appliquée depuis l'hiver 2019 sur l'intégralité des massifs du département à l'exception du massif 11 qui conserve la méthode des EPP après avoir éprouvé des difficultés techniques de mise en œuvre de la nouvelle méthode. Le passage aux IK tronçons a nécessité la première année un effort humain plus conséquent, notamment en raison de la phase de prospection pour l'identification des tronçons de comptage. Les données collectées lors de ces opérations techniques ont été prises en compte pour les quotas d'attribution de lièvres de la saison. Pour mener à bien ces opérations de comptages, de nombreux bénévoles ont été mobilisés : louvetiers, responsables de territoires et CTL. A ce titre, qu'ils en soient remerciés,

- L'harmonisation des méthodes de dénombrement des grands cervidés avec l'extension de la méthode des ICE sur plusieurs massifs du département. En effet, pour la saison 2019, les populations de cervidés ont été suivies par ce dispositif sur 3 massifs du département : les massifs 5, 9 et 10. Cette méthode de suivi sera élargie aux autres massifs les prochaines saisons. Comme pour les suivis du lièvre, la mise en œuvre de ces nouveaux indices n'a été rendue possible que par la forte mobilisation des divers acteurs du monde cynégétique.

- Comme chaque année, votre Conseil d'Administration s'est réuni pour établir des propositions de fourchettes de plan de chasse pour le grand gibier, cerf et chevreuils notamment, en vue de leur validation par la CDCFS concernée. Les propositions formulées par votre Fédération ont tenu compte des divers paramètres favorables au respect de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

- La mise en œuvre de la « réforme » du permis de chasse national. Dans le cadre de la vaste loi de fusion portant création de l'OFB (Office Français de la Biodiversité), de nombreux changements ont été opérés, notamment avec la baisse significative du prix du permis national de 400 à 200 € environ.

- La mise en route du prochain Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), document de gestion de la Fédération. A cette occasion, une grande enquête a été lancée pour connaître les attentes des chasseurs, des responsables de territoires ou des CTL. Le projet sera soumis à l'approbation de la CDCFS.

- La participation de la Fédération - en collaboration avec l'OFB - à une étude sur le lien entre la production de fruits forestiers et le niveau de la reproduction chez le sanglier. Cette étude utilise plusieurs indicateurs tels que les fruits forestiers et les tractus génitaux des laies. Réalisée sur le massif de Moulière, elle est intégrée dans une étude nationale engagée par l'OFB sur divers sites expérimentaux en France.

- Le suivi du bracelet de remplacement. Ce bracelet a été utilisé une dizaine de fois lors d'erreurs de tir non intentionnelles (un animal prélevé à la place d'un autre), de dépassement involontaire du plan de chasse (tirs simultanés) reconnus par les agents de l'OFB. La valeur du bracelet de remplacement de 100 € a été facturée aux détenteurs du plan de chasse par la Fédération. La venaison reste acquise aux détenteurs du plan de chasse. Lorsque l'erreur est validée par les agents de l'OFB, il n'y a ni sanction, ni amende.

- La préparation du bilan financier et du budget. Comme vous pouvez le constater depuis plusieurs années, de nombreuses mesures ont été prises pour limiter les coûts de fonctionnement de la structure. De façon globale, votre Fédération a pour objectif l'optimisation de son fonctionnement et tente de proposer les budgets les plus réalistes possibles afin de ne pas demander aux chasseurs de cotisations inutiles.

- La mise à jour des diverses commissions fédérales. Suite aux changements qu'a connu le Conseil d'Administration, votre Fédération a profondément revu la composition des commissions internes de travail. De même, les représentants de votre Fédération ont été amenés à évoluer dans les diverses instances de représentation.

- La mise à jour de la composition des CTL. Pour tenir compte des modifications statutaires qui ont impacté la durée des mandats des Administrateurs de la Fédération et le renouvellement du Conseil d'Administration (tous les 6 ans), la Fédération a choisi de faire correspondre les durées de nomination des CTL avec les durées de renouvellement des Administrateurs fédéraux. C'est pourquoi, les nouveaux CTL nommés sont en place jusqu'en 2022.

- Les modifications concernant le fonctionnement des ressources humaines de votre Fédération. Pour se mettre en conformité avec la réglementation générale et le code du travail, un compte épargne temps a été créé et il est accessible aux divers salariés de la structure.

- Les nouvelles modalités d'attribution de subventions versées aux associations cynégétiques spécialisées.

- Le classement nuisible du sanglier en mars. Pour la saison 2018/2019, votre Fédération a formulé à Mme la Préfète une demande pour classer le sanglier nuisible pour le mois de mars afin d'augmenter la période de prélèvement de cette espèce. Ce choix s'inscrit dans la continuité des efforts consentis pour lutter contre les dégâts agricoles dans le département.

- La mise en œuvre du plan de gestion faisant commun sur le massif de gestion numéro 9. Le lancement de ce projet fait suite à la consultation des adhérents de ce massif qui l'ont approuvé à plus de 70%. Les territoires favorables sont regroupés en trois zones principales : une zone centrale d'environ 10 000 ha, une zone sud-ouest de 5 500 ha et une zone est de 2 600 ha.

- La fermeture annuelle de la Fédération lors de la période hivernale de moindre activité (vacances de Noël), ceci dans un objectif d'économies de fonctionnement de la structure.

- La participation à diverses manifestations ou fêtes de la chasse.

- Le développement de notre nouveau site Internet, en lien avec la nouvelle identité visuelle de la Fédération, et de nouvelles fonctionnalités.

- La poursuite du travail déjà engagé sur le petit gibier par le biais d'un programme de développement.

- L'engagement d'une réflexion autour de la mise en place d'un paiement par prélèvement pour les territoires, notamment pour le règlement des cotisations territoriales et des taxes de plans de chasse.

- L'extension de la propriété foncière de la Fédération dans un objectif de sécurisation de nos activités de formation, notamment celles nécessitant l'utilisation de munitions réelles, telles que le permis de chasser ou la sécurité en battue. Un projet allant dans ce sens vous sera soumis pour approbation.

Lors de l'année cynégétique 2018/2019, votre Fédération a participé également à de nombreuses réunions de la Fédération Régionale des Chasseurs, notamment la réunion annuelle régionale en présence de l'ensemble de l'équipe de la Fédération Nationale des Chasseurs. L'objectif de cette journée était la présentation des points marquants de la réforme de la chasse :

baisse du permis, modifications de budget, modifications statutaires et règles de non concurrence entre les Fédérations (frais de dossier, tarif d'assurance).

Votre Fédération, représentée par notre Président, a été reçue par Mme la Préfète. Lors de cet entretien, de très nombreux sujets ont été abordés, notamment les problématiques liées aux dégâts, à la gestion du sanglier et à la Peste Porcine Africaine, à la sécurité des chasseurs et des non chasseurs, au contrôle des unités closes et bien d'autres encore.

Au cours de l'hiver 2018/2019, la Fédération est allée à la rencontre de ses adhérents en organisant dans chaque massif une réunion qui avait pour objectifs, d'une part de faire le point sur la situation du petit et du grand gibier, sur les relations entre la Fédération et l'Administration, sur les formations réalisées par la Fédération, et d'autre part de connaître l'attente des adhérents sur les thèmes abordés.

Cette saison 2018/2019 a été aussi très riche aux niveaux national et régional. En effet, de nombreux dossiers ont vu le jour durant cette saison. Je pense notamment à la Loi de fusion AFB-ONCFS, à la modification du permis de chasser national et aux modifications réglementaires et statutaires qui vont en découler.

La saison qui s'est achevée au 30 juin 2019 a vu encore une fois une baisse des effectifs, puisque 13 716 chasseurs ont fait valider leur permis pour notre département, contre 14 101 durant l'exercice précédent. Bien sûr les causes de cette baisse sont nombreuses. Malheureusement, l'une est inéluctable : c'est le vieillissement de nos chasseurs. En effet, 250 nouveaux chasseurs sont venus nous rejoindre. Malgré cela, compte tenu de la pyramide des âges, les effectifs diminuent de 2,7%.

Comme l'an passé, nous constatons que le nombre de nouveaux chasseurs ne compense toujours pas le nombre de ceux qui abandonnent. Je pense qu'il sera difficile de grossir les rangs tant que nous serons dans l'impossibilité de développer le petit gibier. La chasse du grand gibier intéresse les chasseurs d'un certain âge mais n'intéresse pas les jeunes. De même, beaucoup de nouveaux chasseurs arrêtent de pratiquer au bout de quelques années, par désintéressement, faute de gibier présent sur le terrain.

Pour rebondir sur le grand gibier, l'effectif des chasseurs est relativement stable, puisqu'on enregistre 12 023 validations contre 12 318 sur la saison précédente.

Les chasseurs sont de plus en plus nombreux chaque année à utiliser la validation par internet mais des efforts restent encore à faire concernant la dématérialisation des autres documents tels que le carnet bécasse.

Au niveau des adhésions territoriales, 1 320 territoires se sont affiliés à la Fédération durant cette saison.

S'agissant de la restauration des milieux, chaque année les chasseurs font des efforts de manière à ce que la faune sauvage puisse avoir tous les éléments dont elle a besoin pour sa survie. Pour la saison 2018/2019, plus de 250 agriculteurs ont bénéficié d'une dotation de couverts faune sauvage, par l'intermédiaire des détenteurs de droit de chasse. Au total, ce sont plus de 1 700 hectares de couverts favorables à la biodiversité qui ont été implantés dans le département.

De même, pour la saison dernière, les projets de plusieurs ACCA et chasses privées ont été subventionnés pour un total de plantations de 3 100 arbustes implantés.

Tous ces aménagements ont été subventionnés par la Fédération avec le soutien financier du Conseil Régional et du Conseil Départemental ; qu'ils en soient remerciés.

Concernant le plan de chasse cervidés, cette saison a été marquée par la reconduite du triennal chevreuil et par des demandes de plus en plus nombreuses pour les grands cervidés.

En termes de réalisation, il a été prélevé dans les territoires en milieu ouvert 1 465 grands cervidés pour 1 817 attribués et 5 542 chevreuils pour plus de 20 536 attribués dans le cadre du plan triennal. Pour compléter le tableau, il a été prélevé 5 580 sangliers.

Tous ces animaux ont commis des dégâts aux cultures agricoles que les chasseurs ont financé au travers des cotisations spécifiques, à savoir le timbre grand gibier, les bracelets de cervidés et de sangliers. Nous avons traité plus de 500 dossiers d'indemnisation qui ont concernés 360 hectares détruits par les sangliers à la hauteur de 63 %, grands cervidés 26 % et chevreuils 1 %.

Les surfaces endommagées auraient été vraisemblablement bien supérieures sans le travail réalisé par les délégués de la Commission Technique Locale. Qu'il me soit permis de remercier toutes les personnes qui contribuent à la prévention des dégâts. Bien entendu, nous n'arriverons jamais à zéro. En revanche, il est de notre devoir de chasseur de gérer les espèces en fonction de ce que peut supporter le milieu naturel.

Je laisse le soin à notre ami Bernard REITZ, responsable de la Commission Formation, de vous donner les participations aux différentes sessions. Cependant, concernant l'examen du permis de chasser, organisé par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage devenu l'OFB depuis le 1^{er} janvier 2020, plus de 300 candidats se sont présentés aux épreuves théoriques. Tous ces candidats ont été préalablement formés par le personnel technique de la Fédération. Le taux global de réussite est de l'ordre de 80 %.

Il me reste à remercier tout le personnel fédéral pour sa totale implication dans le fonctionnement de notre Fédération et sa disponibilité au service de la chasse et des chasseurs de notre département.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis Chasseurs, je vous remercie de votre aimable attention.